

**CONVOCAATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le

**JEUDI 06 Avril 2017 à 20H00**

et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
René RIAUD



**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Comptes de gestion et administratif 2016 et affectation du résultat – Commune et Lotissement Petit Plessis
- ✓ Vote des taux d'imposition 2017
- ✓ Budget primitif 2017 et Budget annexe du Lotissement Petit Plessis
- ✓ Demande de subvention pour l'acquisition de livres / CD DVD et animations à la médiathèque
- ✓ Choix du bureau d'études pour le sondage de sol
- ✓ Balayage du bourg
- ✓ Demande de subvention de l'ADMR
- ✓ Questions diverses
  - Devis panneaux pour circuit du patrimoine
  - Devis pour l'impression du livre « Au Fil de l'Aff »
  - Devis pour jardinières

✂.....

**BON POUR POUVOIR**

Je soussigné....., empêché d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le jeudi 06 avril 2017 donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à .....

Fait à ....., le..... Signature :

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le six avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Nombre de  
conseillers  
En exercice 19  
Présents 17  
Votants 16

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 30/03/ 2017

**Présents :** Ms RIAUD, GÉRARD, MARCHAND, BLANCHARD, POSSÉMÉ, JOUIN, BERTY, BIDOIS, DIGUET, HAMON, GICQUEL, MONVOISIN, PERRIN, RIVIÈRE, ROBERT, SARAZIN, SOREL.

**Absents excusés :** Pascal DEBRAY – Marina GOUIN

**Pouvoir :** Marina GOUIN donne pouvoir à René RIAUD

**Secrétaire :** Sabrina RIVIERE

Délibération

2017-26

*M. le Maire s'est absenté au moment du vote*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel GÉRARD, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. le Maire :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 1 447 903.95€

Recettes : 1 912 038.74 €

Résultat 2016 : + 464 134.79 €

Reprise du résultat 2015 : 351 140.86 €

Excédent de fonctionnement à la clôture : 815 275.65 €

**Investissement :**

Dépenses : 536 932.58 €

Recettes : 387 560.17 €

Résultat 2016 : - 149 372.41

Reprise du résultat 2015 : 1 101 905.89 €

Excédent d'investissement à la clôture : 952 533.48 €

**Reste à Réaliser :**

Dépenses d'investissement : 100 300 €

Recettes d'investissement : 0 €

Approbation du  
Compte  
Administratif 2016

	Résultat à la clôture de 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat exercice 2016	Résultat de clôture 2016
<b>Investissement</b>	1 101 905.89		- 149 372.41	952 533.48
<b>Fonctionnement</b>	351 140.86	109 953	464 134.79	815 275.65
<b>TOTAL</b>	1 562 999.75	109 953	314 762.38	<b>1 767 809.13</b>
<b>Budget Petit Plessis</b>				
<b>Investissement</b>	-25 011.03		- 217 232.50	<b>-242 243.53</b>
<b>Fonctionnement</b>	0.88		-4 394.01	<b>-4 393.13</b>
<b>TOTAL</b>				<b>246 636.66</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>1 521 172.47</b>

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée de du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A l'UNANIMITÉ (16 votes POUR)

Nombre de  
conseillers  
En exercice 19  
Présents 17  
Votants 16

**M. le Maire s'est absenté au moment du vote**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Michel GÉRARD, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du Lotissement Petit Plessis dressé par M. le Maire :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 281 453.99€

Recettes : 277 059.98 €

Résultat 2016 : - **4 394.01** €

Reprise du résultat 2015 : 0.88€

Déficit de fonctionnement à la clôture : 4 393.13 €

**Investissement :**

Dépenses : 261 848.76 €

Recettes : 44 616.26 €

Résultat 2016 : - 217 232.50 €

Reprise du résultat 2015 : -25 011.03 €

Déficit d'investissement à la clôture : - 221 626.51 €

Délibération  
2017-27

	Résultat à la clôture de 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 25 011.03		-217 232.50	-242 243.53
Fonctionnement	0.88	0	- 4 394.01	-4 393.13
<b>TOTAL</b>	- 25 010.15	0	-221 626.51	<b>-246 636.66</b>

Approbation du  
Compte  
Administratif  
2016- Lotissement  
Petit Plessis

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée de du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A l'UNANIMITÉ (16 votes POUR)

Pour copie conforme,  
Le Premier Adjoint,  
Michel GÉRARD

Le Conseil Municipal,

Nombre de  
conseillers  
En exercice 19  
Présents 17  
Votants 17  
Pouvoir 01

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Délibération  
2017-28

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et avoir procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

Approbaton du  
Compte de gestion  
Commune 2016

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part avec 17 votes POUR.

Le Maire  
René RIAUD

Le Conseil Municipal,

Délibération  
2017-29

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Approbaton du  
Compte de gestion  
Lotissement Petit  
Plessis 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et avoir procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part avec 17 votes POUR.

Le Maire  
René RIAUD

Délibération  
2017-30

Suite au vote du Compte administratif, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Affectation des  
résultats 2016 -  
Commune

- de verser 440 485 € d'excédent de fonctionnement de 2016 en recette d'investissement au BP 2017 (compte 1068),
- de reporter l'excédent d'investissement de 952 533.48 € de 2016 en recette d'investissement du BP 2017 (compte 001).
- De reporter les 374 790.65 € restant du résultat de fonctionnement 2016 en recette de fonctionnement au BP 2017 (compte 002)

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition.

Le Maire  
René RIAUD

Délibération  
2017-31

Suite au vote du Compte administratif, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Affectation des  
résultats 2016 –  
Lotissement Petit  
Plessis

- de reporter le déficit d'investissement de 242 243.53 € de 2016 en dépenses d'investissement du BP 2017 (compte 001).
- De reporter le déficit de fonctionnement de 4 393.13 € de 2016 en dépenses de fonctionnement du BP 2017 (compte 002)

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition.

Le Maire  
René RIAUD

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

Délibération  
2017-32

Monsieur le Maire rappelle les taux qui ont été votés en 2016 des trois taxes soumises à l'Assemblée délibérante.

Taxe	Taux 2016
Taxe d'habitation	18,04 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	22,20 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	61,64 %

Vote des taux  
d'imposition 2017

Il est proposé d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017 de 1%.  
Les résultats seraient donc les suivants :

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

Taxe	Bases d'imposition	Taux	Produit
TH	1 689 000	18.22%	307 735
TFPB	1 333 000	22.42 %	298 858
TFPNB	139 000	62.25 %	86 527
Total			<b>693 120</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'augmentation des taux décrits ci-dessus

Le Maire  
René RIAUD

Délibération  
2017-33

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les éléments du budget principal de la Mairie pour l'exercice 2017 pour chaque section, fonctionnement et investissement.

Après délibération, le budget est arrêté et voté par chapitre et par opération à l'unanimité des membres présents :

Vote du Budget  
Commune 2017

Pour la section de fonctionnement en suréquilibre :  
Dépenses : 1 938 171 €  
Recettes : 1 977 273,65 €

Pour la section d'investissement, en équilibre :  
Dépenses : 1 794 506 €  
Recettes : 1 794 506 €

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

Le Maire  
René RIAUD

Délibération

2017-34

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les éléments du budget annexe du lotissement Petit Plessis pour l'exercice 2017 pour chaque section, fonctionnement et investissement.

Après délibération, le budget est arrêté et voté par chapitre à l'unanimité des membres présents :

Vote du Budget  
Lotissement Petit  
Plessis 2017

Pour la section de fonctionnement en équilibre :

Dépenses : 449 556.66 €

Recettes : 449 556.66 €

Pour la section d'investissement, en équilibre :

Dépenses : 654 487.06 €

Recettes : 654 487.06 €

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture

Le :

Publié ou notifié

le :

Le Maire  
René RIAUD

Délibération

2017-35

Dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire, la Mairie peut solliciter une subvention pour les acquisitions de CD, DVD. Le taux de subvention est plafonné à 50 % du coût prévisionnel de l'action.

Le budget d'acquisition de livres /CD DVD/ revues est proposé à 10 200 € dont 6200 € de livres, 1000€ de périodiques et 3000€ de CD-DVD. Les acquisitions d'ouvrages et de périodiques sont exclus de la demande de subvention.

Demande de  
subvention fonds  
multimédia et  
animations 2017 -  
Médiathèque

Il est possible de solliciter un financement du Conseil Général via le contrat de territoire pour un montant de 1500 €, soit 50 % des dépenses de CD DVD.

Dans le cadre du volet 3 du contrat de territoire, la Mairie peut également solliciter une subvention pour la mise en place d'un programme d'animations. Le taux de subvention est plafonné à 50 % du coût prévisionnel de l'action.

Le budget animation 2017 proposé est de 4 000 €.

Il est possible de solliciter un financement du Conseil Général via le contrat de territoire pour un montant de 2 000 €, soit 50 % des dépenses.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De solliciter un financement du Conseil Général via le contrat de territoire pour un montant de 1500 € au titre de l'acquisition de CD, DVD
- De solliciter un financement du Conseil Général via le contrat de territoire pour un montant de 2000 € au titre de la mise en place d'un programme d'animations.
  - D'approuver le plan de financement suivant pour l'acquisition de livres, CD, DVD

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture

Le :

Publié ou notifié

le :

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes</b>	
CD- DVD	3 000 €	CG – Contrat territoire	1 500 €
		Autofinancement	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>3000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3000 €</b>

- D'approuver le plan de financement suivant pour la mise en place d'un programme d'animations :

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes</b>	
Programme d'animations	4 000 €	CG – Contrat territoire	2 000 €
		Autofinancement	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 000 €</b>

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent ces propositions et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

## Délibération

2017-36

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de la MAM, de l'extension de la cantine ainsi que la mise aux normes des toilettes publiques, rue des rochers, il est nécessaire de faire un sondage de sol.

Choix du bureau d'étude pour le sondage de sol – MAM CANTINE et TOILETTES PUBLIQUES

Deux bureaux d'études ont répondu à notre demande : Hydrogéotechnique de Le Rheu et GINGER CEBTP de La Mézière.

Pour les mêmes prestations, les devis s'établissent comme suit :

Hydrogéotechnique : 2 535€ HT soit 3 042 € TTC

Ginger CEBTP : 4 350 € HT soit 5 220 € TTC

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider le devis du bureau Hydrogéotechnique pour un montant de 2 535 € HT.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD



Délibération

2017-37

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que nous avons renouvelé en juin 2016 notre convention de balayage de la voirie avec l'entreprise ETA l'EPI de St Just.

Le balayage était effectué un vendredi sur deux de 7H à 8H30 au prix de 85€ HT de l'heure. La société ne continue plus cette prestation. Nous avons donc fait appel à d'autres entreprises :

Convention contrat  
de balayage du  
bourg

- Groupe THEAUD : Tarif horaire en regroupant plusieurs communes : 92 € HT de l'heure
- BS Balayage : Tarif horaire 84 € HT de l'heure

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider le devis de BS Balayage et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de balayage joint.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

Le :

Publié ou notifié

le :

Pour copie conforme,

Le Maire,

René RIAUD

Délibération

2017-38

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'une demande de subvention supplémentaire a été reçue en Mairie depuis le vote qui a eu lieu lors de la réunion du 09 mars dernier. Il s'agit d'une demande de l'ADMR de Pipriac.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les différents services que proposent l'ADMR : service d'aide à domicile, garde d'enfants, ménage, soins infirmiers, halte-garderie « les P'tits d'Homs », téléassistance, livraison de repas à domicile..

Demande de  
subvention ADMR

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 1 300 € à l'association de service à la personne ADMR de Pipriac ;

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

Le :

Publié ou notifié

le :

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, valide cette proposition identique à celle de 2016.

Pour copie conforme,

Le Maire,

René RIAUD

Délibération  
2017-39

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'avancement de l'écriture du livre sur la commune de Sixt sur Aff.  
La parution du livre est prévue en novembre 2017.

Un devis a été demandé à l'entreprise IMB de Bayeux qui imprime les bulletins municipaux.

Devis impression  
du livre « Au fil de  
l'Aff »

Le devis pour des livres de format 16.2\*22.9 cm de 496 pages s'établit à 7 425 € HT pour 1000 exemplaires et 8 695 € HT pour 1500 exemplaires.

Après délibération, le conseil valide la proposition de devis de 1500 exemplaires à 8 695 € HT soit 10 434 € TTC.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
le :

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

## DECISIONS DU MAIRE

- Validation du devis de RIVIERE PUB pour l'impression de panneaux pour la mise en place des circuits du patrimoine. 24 panneaux à 12€ HT le panneau.
- Validation du devis de la Chaudronnerie HERVIEU Daniel pour des jardinières avec le logo de la commune 3 400 € TTC pour 12 jardinières.
- Validation du devis de RIVIERE PUB pour le plan du site de la Roche 360 € HT
- Panneaux pour signaler les places de parking réservés aux médecins / kine : 296.50 € HT